

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du lundi 4 juin 2007 à 19h00

La séance a été convoquée, à la demande du maire, en application des dispositions suivantes :

- ⇒ arrêté du Conseil d'Etat du 7 mars 2007,
- ⇒ directives du département du territoire des 12 mars et 2 mai 2007,
- ⇒ loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- ⇒ articles 1 à 3 et 57 du règlement du conseil municipal.

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Viviane de WITT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge

- M. Bernard GRUSON ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.
- M. GRUSON :
 - Madame le maire, Madame et Monsieur les adjoints,
 - Mesdames messieurs,
 - Ma prise de parole ce soir est l'illustration parfaite que ce privilège – si tant est que l'avancement en âge en soit un – n'a rien à voir à priori avec l'expérience, la connaissance et encore moins la sagesse, puisque c'est en novice que j'adresse, comme le veut la coutume, ces quelques mots introductifs au nouveau conseil bientôt assermenté, devant l'exécutif fraîchement confirmé et déjà assermenté.
 - Tout d'abord, je tiens ce soir à profiter de cette occasion, en qualité de Vandœuvrien naturalisé, devenu communier par choix, à dire ici devant cette assemblée, premier niveau de la vie démocratique de nos institutions, toute la reconnaissance que je dois à

la Suisse ouverte, Genève accueillante et à cette commune que nous sommes appelés à servir.

- Nos compatriotes, trop souvent enclins à l'auto-flagellation, ne mesurent plus l'extraordinaire humanité et richesse de cette région d'Europe, qui sait si bien soit accueillir, soit intégrer, soit assimiler des femmes et des hommes de toutes cultures et origines : juste reconnaissance de citoyen que de servir sa commune.
- Les dernières élections, un peu plus animées que de coutume semble-t-il, ont dégagé une majorité claire et renouvelée confortant une politique communale appliquée par nos prédécesseurs. Nous sommes appelés à travailler ensemble à la mise en œuvre et au développement des idées et du programme que la population a approuvés majoritairement, et qui doivent être notre ligne de conduite pour les quatre années à venir.
- Par-delà nos opinions divergentes qui, espérons-le tous, s'exprimeront dans la clarté et le respect des personnes, nous sommes appelés à œuvrer pour le bien commun quelles que soient nos spécificités aux uns et aux autres.
- Pour conclure, je forme le vœu que nos débats soient constructifs, efficaces, sobres si possible, et que l'exécutif, Madame le maire et ses adjoints (à lire aussi au féminin...) soient clairement soutenus dans leur mission par ce nouveau conseil.
- Je vous remercie de votre attention.

2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 27 avril 2007

- M. GRUSON lit publiquement l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections.

3. Prestation de serment des conseillers municipaux - appel par ordre alphabétique – entre les mains du doyen d'âge

- Après lecture de la formule du serment, M. GRUSON appelle chaque conseiller et conseillère afin qu'ils prêtent serment :

* M.	BENOIT	Justin
* Mme	CHRISTE	Véronique
* M.	DESPLAND	Hervé
* M.	de HALLER	Jean
* M.	IMHOOS	Christophe
* Mme	de LISLE-SARASIN	Ariane
* M.	MULLER	Alexandre
* M.	PRADERVAND	Eric
* M.	PRADERVAND	Thierry
* M.	RINALDI	Daniel
* Mme	STALDER	Michèle
* M.	TERRIER	Nicolas
* M.	de TOLEDO	Jean-Philippe

* Mme	VERMEIL	Gilonne
* M.	VOUTAT	Lorin
* Mme	de WITT	Viviane

4. Election du bureau du conseil municipal

- M. RINALDI : je reviendrai plus longuement au point 10 sur le fait que Vandœuvres Convivial ne présente pas de candidat pour le bureau et les présidences de commission.
- Après mise au vote, les personnes suivantes sont élues :
 - * **Président du conseil municipal : M. Jean-Philippe de TOLEDO**
 - *Par 12 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions*
 - * **Vice-présidente du conseil municipal : Mme Viviane de WITT**
 - *Par 11 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions*
 - * **Secrétaire du conseil municipal : Mme Michèle STALDER**
 - *Par 11 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions*

5. Entrée en fonction du conseil municipal

- Le conseil municipal, présidé par M. Jean-Philippe de TOLEDO, peut entrer en fonction.
- M. de TOLEDO : je remercie notre doyen d'âge, M. Bernard GRUSON, pour ses mots empreints de bon sens et d'optimisme et surtout pour le fait d'avoir rappelé qu'effectivement, nos électeurs nous ont élus sur la base d'un programme qu'il s'agira de mettre en oeuvre au cours de ces quatre prochaines années.

6. Prestation de serment du doyen d'âge entre les mains du président du conseil municipal

- M. Jean-Philippe de TOLEDO, président du conseil municipal, lit la formule du serment, afin que M. Bernard GRUSON, doyen d'âge, puisse à son tour prêter serment.

M. Bernard GRUSON se lève et prête serment.

7. Répartition des fonctions et délégation des compétences, entre le maire et les adjoints, selon l'art. 44, chiffres 1 à 4, de la loi sur l'administration des communes

- Mme le Maire :
 - Au nom de l'exécutif et de l'équipe administrative de la mairie, je souhaite officiellement et formellement la bienvenue au sein des Autorités et plus particulièrement du conseil municipal, aux huit nouveaux candidats, aujourd'hui

conseillers municipaux, et ré-accueille les anciens conseillers, qui « pratiquent » déjà depuis quatre, huit ou seize ans selon les uns et les autres.

- Etant donné que vous, les nouveaux conseillers, faites tous partie de l'Entente communale, j'ai déjà le plaisir de vous connaître. Je sais que vous formerez une équipe dynamique, responsable et respectueuse de vos engagements. Je suis sûre aussi que vous ferez tout, et que vous aurez de la facilité à le faire, pour vous intégrer à l'équipe globale du conseil municipal.
- Je voudrais d'ores et déjà tous vous remercier pour votre engagement, qui continue ou qui commence ce soir. J'espère sincèrement que la législature qui vient de débiter vous apportera à tous beaucoup de satisfactions, tant par les dossiers à traiter que par les contacts avec les collègues et la population. Vous verrez que d'un point de vue personnel aussi, c'est un véritable enrichissement. Je vous souhaite à tous bonne chance, courage pour les moments difficiles (j'espère qu'ils seront le moins nombreux possibles), et vous rappelle que l'exécutif est toujours à votre disposition pour des compléments d'information et des éclaircissements sur les procédures à suivre, et vous apporte volontiers, en tout temps, soutien et conseils.
- En vertu de l'article 44 ch. 1 à 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC), l'exécutif a procédé à la répartition des fonctions et aux délégations de compétences entre le maire et les adjoints.
- Le Maire et les adjoints donnent lecture de leurs fonctions respectives. Un exemplaire de cette répartition sera joint à l'original du procès-verbal de cette séance.

8. Désignation des diverses commissions permanentes

- Les diverses commissions sont les suivantes :

Administrative, financière et juridique
 Aménagement du territoire et urbanisme
 Routes et mobilité
 Aide sociale et humanitaire
 Ecole, sports et loisirs
 Culture et manifestations
 Environnement et paysage
 Bâtiments, feu et sécurité
 Communication et technologies de l'information
 Naturalisations
 Réclamation (taxe professionnelle)

9. Désignation des membres des diverses commissions, nomination de leurs président et vice-président

Désignation des membres des diverses commissions

- Mme le Maire : nous avons remarqué, lors de la dernière législature, qu'il y avait souvent trop de membres par commission et qu'il y avait par conséquent une lassitude et un manque de présence. Même si cela n'a pas été formulé expressément dans le règlement du

conseil municipal, nous avons donc décidé, d'abord au sein de l'exécutif, puis au sein du groupe majoritaire de l'Entente communale, de limiter le nombre de membres par commission à sept, ce qui représente, proportionnellement, cinq membres de l'Entente communale, un membre de Vandœuvres-Avance et un membre de Vandœuvres-Convivial.

- M. RINALDI : cette répartition a le mérite d'être politiquement claire, et je suis le premier à réclamer que les choses soient politiquement claires. Ceci étant, concernant le chiffre de sept, il n'y a pas de formule mathématique magique, mais il n'y a pas tant de conseillers qui se précipitent dans les commissions, à part les commissions qui ont été déclarées ouvertes à tout le conseil municipal pendant la législature précédente, comme celle de l'aménagement du territoire. Les commissions avaient rarement plus que neuf membres. J'aurais souhaité que le nombre de membres par commission soit un peu plus ouvert, pour que les conseillers qui s'intéressent aux sujets qui y sont débattus puissent y participer. Je ne suis donc pas sûr qu'il soit nécessaire de restreindre le nombre de personnes par commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous pourrions ajouter une nouvelle règle, selon laquelle les membres des commissions pourraient se faire remplacer aux séances par des conseillers du même groupe qu'eux.
- M. IMHOOS : c'est bien de le préciser maintenant.
- M. TERRIER : il est positif de limiter le nombre de commissaires, parce que lorsqu'ils sont nombreux, ils ont tendance à se noyer dans la masse et à ne pas assister aux séances. Cela poussera les gens à être plus assidus et rendra les travaux plus efficaces que lors de la précédente législature.
- M. IMHOOS : le remplacement n'est prévu par la loi que pour les présidents et vice-présidents, donc si le conseil l'accepte pour les autres membres des commissions, c'est très bien.
- M. TERRIER : s'agissant de la commission financière, son président avait souhaité, par le passé, que tous les présidents des commissions en soient membres, parce qu'il s'agissait d'y défendre le budget de chaque commission. Pourrions-nous envisager une dérogation pour cette commission, afin qu'elle soit composée d'au moins tous les présidents de commissions ?
- M. IMHOOS : cela serait contraire à l'art. 57, al. 2 du règlement du conseil municipal, qui prévoit que ce dernier désigne les membres des commissions en veillant à assurer à chaque parti ou groupe composant le conseil une représentation équitable sur l'ensemble des commissions établie sur la base des résultats sortis des urnes.
- Mme le Maire : nous suggérons que seuls les présidents des commissions qui ont un gros budget à défendre, en fassent partie.
- M. GRUSON : je propose que nous nous en tenions au principe, mais que nous acceptions qu'un autre membre puisse assister aux séances de la commission sans droit de vote.
- M. de TOLEDO : nous avons rarement atteint le nombre de sept commissaires présents à cette commission.
- M. de HALLER : la commission donne des préavis et c'est le conseil qui décide, donc ceux qui le veulent peuvent s'exprimer lors des plénums.
- Mme le Maire : nous sommes arrivés à ce nombre de sept membres par commission après avoir consulté des communes de même taille. Même des communes qui ont davantage de conseillers municipaux n'ont souvent que sept membres par commission pour cette raison d'efficacité et d'engagement. Je pense donc que c'est une bonne chose d'en rester à ce principe, en tout cas dans un premier temps. Nous pouvons toujours modifier ce principe par la suite, si nécessaire.

- Mme CHRISTE : pour la commission financière, il avait en effet été décidé que les présidents des commissions en fassent partie, afin de pouvoir défendre leur budget en commission, parce qu'il est plus compliqué de le faire en séance du conseil municipal. Les présidents peuvent préparer leur budget et le remettre au responsable du dicastère, mais nous trouvons qu'il était plus simple qu'ils soient sur place pour en discuter.

Vote :

- **le principe de sept membres par commission répartis à raison de 5 membres pour l'Entente communale, 1 membre pour Vandœuvres-Avance et un membre pour Vandœuvres-Convivial est accepté par**

15 voix favorables et 1 abstention.

Vote :

- **la possibilité de se faire remplacer en séance de commission par un membre du même groupe est acceptée par**

14 voix favorables et 2 abstentions.

Le conseil procède à la désignation des membres des diverses commissions (voir ci-dessous).

Nomination des présidents et vice-présidents des commissions

- Mme le Maire : lors d'une discussion que nous avons eue au sein de l'Entente, il a été décidé, dans une suite politique logique au résultat des urnes, de ne pas laisser de présidence aux membres de Vandœuvres-Avance et de Vandœuvres-Convivial. Il ne s'agit pas d'une sanction ni d'une vengeance, comme je l'ai déjà dit aux représentants de ces deux groupes. Vous avez par ailleurs remarqué qu'en nommant les présidents et vice-présidents ce soir, nous agissons en dérogation au règlement du conseil municipal, qui prévoit que ces nominations se fassent en commission. J'ai obtenu l'accord du représentant de chaque groupe pour procéder ainsi, étant donné que nous devons communiquer au Conseil d'Etat la composition des commissions relativement rapidement, sachant que pour chaque commission, ne voteront, ce soir, que les membres des commissions concernées.
- M. de HALLER : je ne suis pas sûr que nous dérogeons au règlement. Celui-ci prévoit que cette nomination a lieu lors de la première séance de la législature
- M. IMHOOS : si l'on regarde la systématique du règlement, l'article concerné se trouve dans le chapitre des commissions. On peut donc penser qu'il s'agit de la première séance de commission de la législature.
- Mme le Maire : nous avons pour notre part fait une recherche historique et avons retrouvé des déclarations dans des procès-verbaux qui confirmaient implicitement qu'il s'agissait de la première séance de commission de la législature.
- M. RINALDI : nous avons demandé que les représentants des trois listes se réunissent pour discuter des possibilités que nous pouvions envisager et d'une systématique à adopter par rapport aux présidences de commission. Nous défendons l'idée de prévoir comme présidents des conseillers sortants, qui connaissent l'historique des commissions, ou de partager les présidences en fonction de la répartition des sièges, ce qui aurait constitué une logique très helvétique dans la façon d'attribuer ces présidences. Lors de cette réunion, on nous a clairement indiqué que l'Entente communale entendait garder toutes les

présidences, ce qui est désolant pour nous et que nous n'avons pas trouvé très correct, mais c'est une possibilité politique qui existe. Suite à cela, nous avons décidé de ne présenter aucun candidat aux présidences et vice-présidences des commissions, afin de manifester notre désapprobation avec ce système. Je tiens à préciser qu'il y a quatre ans, l'Entente communale avait 14 sièges sur 17, soit une majorité encore plus forte qu'aujourd'hui, et elle a été beaucoup plus ouverte lors de l'attribution des présidences et vice-présidences. Je continue à penser que l'esprit de vengeance plane quand même dans cette décision que je regrette profondément. Je me distancie totalement de toute forme de discrimination et je considère que c'en est une.

- M. le président : nous prenons acte du fait que Vandœuvres-Convivial ne présentera aucun candidat aux postes de présidents et vice-présidents des commissions.
- M. IMHOOS : je confirme, au nom de Vandoeuvres-Avance, la position exprimée par M. RINALDI sur le mode de désignation des présidents et vice-présidents. Je ne la commenterai pas, ni ne la qualifierai. Il me semble que l'esprit de l'article 57, al. 2 du règlement commande à ce que la répartition des présidences se fasse en proportion des forces en présence, mais je m'en tiens à ce que nous avons décidé, à savoir de ne briguer aucune présidence.
- M. BENOIT : en apprenant la nouvelle, j'ai été très surpris car depuis les années que je siège au conseil, j'ai eu l'impression qu'en dépit des petits conflits qui pouvaient surgir entre nous lors de séances, les gens comprenaient bien qu'il fallait être consensuel, laisser de côté les querelles pour que le conseil municipal puisse fonctionner correctement. Je ne sais pas quelle idée anime cette décision. On se retrouve face à un groupe qui confisque presque l'ensemble des pouvoirs du conseil. Cela veut-il dire que l'on considère que les autres groupes présents au sein de ce conseil ne les méritent pas ? C'est une erreur politique et de très mauvais goût. Ce genre de système politique que vous mettez en place, que M. IMHOOS n'a pas voulu qualifier, je le qualifie, c'est du totalitarisme. Il n'y a pas d'autre nom, lorsque l'on veut tout le pouvoir. Je reste persuadé qu'il y a derrière cette décision un acte revancharde. Cela signifie que l'Entente communale n'a pas accepté d'avoir de dissidence. Jamais, dans ce conseil, cela n'avait effleuré l'esprit des membres de l'Entente de faire une telle discrimination. Cette décision n'est donc pas le fruit du hasard. Il s'agit d'une punition infligée aux dissidents. Ce type de système politique existe, on le retrouve dans les pays totalitaires, où les dissidents sont punis pour avoir contesté l'ordre établi. Je ferai de mon mieux pour que cette législature soit réussie, mais vous n'y êtes pas allés avec le dos de la cuillère en démarrant cette législature ainsi, dans la plus pure provocation. Si l'avenir me donne raison, vous ne serez pas pour beaucoup dans le fait que la législature se déroule dans la paix et le calme.
- M. GRUSON : comme nouveau conseiller, j'ai quelques hésitations à prendre la parole, mais après ce que je viens d'entendre, dans des termes excessifs, je ne peux pas me laisser qualifier ainsi de despote ou de dictateur. Le choix de la majorité est simplement un choix démocratique, voulu par le verdict des urnes, qui nous demande d'appliquer une politique. Pas n'importe quelle politique, où l'on se mettrait tous d'accord, parce que l'on s'aime bien dans cette assemblée, pour se répartir les présidences comme entre bons amis. La démocratie a instauré un rapport de force, qui a dégagé une majorité. Cette majorité veut les leviers de commande des commissions pour appliquer son programme. C'est cela la vraie raison de cette décision. Ce n'est pas une raison d'exclusion, mais celle d'un choix cohérent. Il ne faut pas transformer un choix de stratégie politique en un problème de personnes. Par nos comportements, nous vous prouverons que nous sommes ouverts à toutes les opinions, mais nous avons un programme et il sera appliqué.

- M. de HALLER : nous ne pouvons pas nous faire traiter de godillots. La liberté de vote existe au sein du conseil municipal et chacun pourra se prévaloir de ses opinions.
- M. RINALDI : je ne peux m'empêcher de répondre à M. GRUSON, qui a des prétentions fédérales, manifestées publiquement. Je rappellerai par exemple que le Conseil fédéral n'est pas tout à fait le reflet, ni de la répartition des sièges, ni de la tendance politique du pays et il fait actuellement l'objet d'un consensus général pour mettre en place des personnes plus ou moins prédisposées à cette fonction. Les principes du consensus et de la collégialité sont des principes très helvétiques, appliqués très régulièrement, et je rappelle encore une fois que, pour nous, la différence se situe entre une Entente communale qui était ouverte avec 14 sièges et est maintenant fermée avec 11 sièges. La volonté d'appliquer le résultat des urnes correspond bien à la personnalité de cette nouvelle Entente communale et non pas à la reprise d'une tradition. La tendance que vous donnez est une tendance réaliste, qui illustre la manière dont vous entendez faire de la politique dans la commune de Vandœuvres. Je m'en réjouis, j'ai toujours préféré un adversaire clairement désigné qu'un adversaire qui se cache.
- M. GRUSON : je me sens obligé de dupliquer, parce que je souhaite que nous fassions des débats corrects et pas des amalgames. Je m'exprime en tant que conseiller municipal de Vandœuvres et rien d'autre. Ne me faites pas des procès d'intention sur des échéances qui, d'ailleurs, n'arriveront peut-être jamais. En outre, ne faites pas d'amalgame entre un législatif et un exécutif. Les exécutifs ont des régimes consensuels. Ce n'est pas le cas des législatifs, au sein desquels s'expriment des opinions tranchées. Si l'Entente avait 14 sièges et n'en a plus que 11, c'est peut-être aussi parce que les options n'étaient pas claires. Maintenant les options et le programme sont clairs. Il n'y a plus d'ambiguïtés là-dessus.
- Mme VERMEIL : concernant la commission Aide sociale et humanitaire, j'avais compris que la présidence était ouverte aux deux autres listes.
- M. le président : en effet, nous avons imaginé une certaine ouverture, mais les autres groupes viennent de la refuser. Je vous propose de passer à la nomination des présidents et vice-présidents.
- M. RINALDI : les représentants des deux listes minoritaires vont s'abstenir à chaque vote.

* * *

COMMISSIONS

ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET JURIDIQUE

Président : M. Jean-Philippe de TOLEDO (EC)

Vice-président : M. Nicolas TERRIER (EC)

Membres :

Entente communale : MM. Bernard GRUSON, Jean de HALLER et Alexandre MULLER

Vandœuvres-Avance : M. Christophe IMHOOS

Vandœuvres-Convivial : M. Daniel RINALDI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Président : M. Alexandre MULLER (EC)

Vice-président : M. Jean de HALLER (EC)

Membres :

Entente communale : Mme et MM. Hervé DESPLAND, Jean-Philippe de TOLEDO et Gilonne VERMEIL

Vandœuvres-Avance : M. Christophe IMHOOS

Vandœuvres-Convivial : M. Daniel RINALDI

AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE

Présidente : Mme Ariane de LISLE (EC)

Vice-président : M. Lorin VOUTAT (EC)

Membres :

Entente communale : Mme et MM. Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON et Gilonne VERMEIL

Vandœuvres-Avance : M. Christophe IMHOOS

Vandœuvres-Convivial : M. Justin BENOIT

ÉCOLE, SPORTS ET LOISIRS

Président : M. Nicolas TERRIER (EC)

Vice-présidente : Mme Ariane de LISLE (EC)

Entente communale : MM. Alexandre MULLER et Lorin VOUTAT

Vandœuvres-Avance : Mme Véronique CHRISTE

Vandœuvres-Convivial : M. Justin BENOIT

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Présidente : Mme Gilonne VERMEIL (EC)

Vice-présidente : Mme Michèle STALDER (EC)

Membres :

Entente communale : Mmes et M. Ariane de LISLE, Alexandre MULLER et Viviane de WITT

Vandœuvres-Avance : M. Thierry PRADERVAND

Vandœuvres-Convivial : M. Eric PRADERVAND

CULTURE ET MANIFESTATIONS

Présidente : Mme Viviane de WITT (EC)

Vice-présidente : Mme Michèle STALDER (EC)

Membres :

Entente communale : Mme et MM. Hervé DESPLAND, Ariane de LISLE et Nicolas TERRIER

Vandœuvres-Avance : M. Christophe IMHOOS

Vandœuvres-Convivial : M. Daniel RINALDI

BÂTIMENTS, FEU ET SÉCURITÉ

Président : M. Hervé DESPLAND (EC)

Vice-président : M. Bernard GRUSON (EC)

Membres :

Entente communale : Mme et MM. Alexandre MULLER, Lorin VOUTAT et Viviane de WITT

Vandœuvres-Avance : M. Thierry PRADERVAND

Vandœuvres-Convivial : M. Eric PRADERVAND

ROUTES ET MOBILITÉ

Président : M. Bernard GRUSON (EC)

Vice-président : M. Alexandre MULLER (EC)

Membres :

Entente communale : MM. Hervé DESPLAND, Jean de HALLER et Lorin VOUTAT

Vandœuvres-Avance : M. Thierry PRADERVAND

Vandœuvres-Convivial : M. Eric PRADERVAND

COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Président : M. Lorin VOUTAT (EC)

Vice-président : M. Nicolas TERRIER (EC)

Membres :

Entente communale : Mme et M. Alexandre MULLER et Viviane de WITT

Vandœuvres-Avance : Mme Véronique CHRISTE

Vandœuvres-Convivial : M. Daniel RINALDI

NATURALISATIONS

Présidente : Mme Michèle STALDER (EC)

Vice-président : M. Hervé DESPLAND (EC)

Membres :

Entente communale : MM. Bernard GRUSON et Lorin VOUTAT

Vandœuvres-Avance : M. Thierry PRADERVAND

Vandœuvres-Convivial : M. Justin BENOIT

RÉCLAMATION (TAXE PROFESSIONNELLE)

Membres :

Entente communale : MM. Jean-Philippe de TOLEDO et Lorin VOUTAT

Vandœuvres-Convivial : M. Justin BENOIT

- Tous les présidents et vice-présidents de commission ont été nommés par 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.
- *(EC) = Entente communale*
- Mme le Maire explique, au sujet de la commission de réclamation (taxe professionnelle), que pour les communes de moins de 10'000 habitants, un membre doit être proposé par le maire en vue de sa nomination par le Conseil d'Etat (Mme le Maire a proposé Mme Janine HAGMANN pour Vandœuvres), un membre est nommé par le Maire (Mme le Maire a nommé M. Maurice TURRETTINI) et trois membres sont nommés par le conseil municipal (voir ci-dessus).

10. Divers et propositions individuelles

- Mme VERMEIL : j'espère que vous ne serez pas aussi abstentionnistes en commission que ce soir. Nous comptons sur votre collaboration et je trouve dommage que vous réagissiez aussi fortement. Les présidents n'ont pas plus de voix que les autres membres et j'espère que vous participerez aux travaux de commission sans vous abstenir.
- M. BENOIT : notre décision n'est que la manifestation d'une réprobation et d'un mécontentement de notre part. Nous n'avons pas l'intention de nous abstenir durant les travaux des commissions.
- Mme de WITT : vous avez depuis toujours adopté cette consensualité, dans la commune, jusqu'au moment où vous avez cassé le jeu. M. RINALDI se moquait beaucoup de nous, disant qu'il savait faire de la politique et que nous ne le savions pas. Il citait à tout moment le conseil municipal de la Ville et il cite aujourd'hui le Conseil fédéral, mais nous sommes à Vandœuvres. Oui, nous aimerions bien retrouver cette consensualité, mais rappelez-vous qu'à un moment, c'est vous qui avez employé d'autres armes, et lesquelles, avec une méchanceté et une dureté dont nous n'avons pas l'habitude à Vandœuvres. Nous nous croyions dans les préaux d'école à la française, alors il ne faut pas vous plaindre, aujourd'hui que le boomerang vous revient à la figure, car cela n'a pas plu à la population, laquelle a préféré des gens qui avaient montré leurs compétences et qui n'étaient pas aussi visibles et agités. Aujourd'hui, vous dites que nous ne sommes pas gentils avec vous, mais c'est vous qui avez arrêté la consensualité et n'avez plus voulu la jouer, parce qu'elle ne vous arrangeait pas et parce que les petits jeux politiques étaient tellement plus amusants. Cela a déplu à la population et ce n'est pas vous qui avez la majorité aujourd'hui. Il faut jouer le jeu, puisque nous sommes tous en démocratie. Nous espérons aussi que vous emploierez d'autres méthodes et que nous reviendrons tous à un système consensuel, car cela est beaucoup plus confortable dans une commune comme Vandœuvres, qui n'est ni la Ville de Genève, ni la Suisse tout entière.
- Mme CHRISTE : certains ont la mémoire courte. Je ne vais pas entrer en matière ni avoir un débat personnel, mais, pour répondre à Mme VERMEIL, on nous a muselés, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons, car nous ne pouvons pas nous exprimer en tant

que présidents, malgré une répartition des voix aux élections de 200 contre 600, soit un tiers.

- M. DESPLAND : il y a eu 200 voix sur 800 votants, et non 600, cela fait un quart des voix et non un tiers.
- Mme CHRISTE : les gens qui ont voté pour nos listes ont voté nominativement, alors que les gens qui ont voté pour l'Entente communale ont voté une liste.
- Mme le Maire : au nom des adjoints et de l'Entente communale, je vous présente le programme de législature 2007-2011 :
 - Pour ce faire, je vais me référer, dans un premier temps, au contenu du dépliant électoral de l'Entente Communale :
 - Gérer avec rigueur et dynamisme les finances communales.
 - Préserver le patrimoine communal en gardant la maîtrise de son développement.
 - Le contenu de ces lignes peut paraître ringard, récurrent et banal à certains.
 - Il démontre cependant une ferme volonté de continuité dans la gestion communale, ce qui paraît d'autant plus justifié que cette politique a toujours réussi à notre commune, qu'elle plaît à ses habitants et qu'elle représente, j'en suis sûre, malgré les dissensions de ces derniers mois - et en tout cas en matière financière et d'aménagement du territoire -, la volonté des deux autres groupements politiques représentés au conseil.
 - Cependant, les objectifs à atteindre durant la législature qui s'ouvre aujourd'hui se veulent aussi innovants dans certains domaines. Je me réfère à nouveau au contenu du dépliant électoral de l'Entente communale :
 - Privilégier la concertation en favorisant les initiatives personnelles dans le domaine des sports, des loisirs, de la santé et du social.
 - Assurer la sécurité et la convivialité de tous.
 - Anticiper, proposer et concrétiser les projets communaux.
 - Qu'est-ce que cela signifie ?
 - Tout d'abord notre réelle volonté (déjà manifestée ces derniers mois) de concertation et de consultation de nos administrés, et ce dans davantage de domaines que par le passé, et de manière peut-être plus informelle.
 - Afin de réunir davantage (dans le sens lier) les Vandœuvriens, les encourager à créer des associations, des groupements, à organiser des activités, des fêtes, bref toutes sortes de manifestations et d'animations permettant de rendre notre village plus vivant et notre commune plus rassembleuse. Nous savons que c'est difficile dans une commune comme Vandœuvres, mais nous souhaitons remettre l'ouvrage sur le métier, non pas en initiant les activités, mais en favorisant les initiatives personnelles et en proposant notre soutien ou nos infrastructures, si nécessaire.
 - Afin de rendre notre village plus sympathique, nous souhaitons avancer rapidement dans la pré-étude relative à l'aménagement de la place village et à la création de cheminements piétonniers sécurisés et agréables dans le cœur du village comme sur le reste du territoire communal (cette intention correspond d'ailleurs à notre obligation de réaliser un plan directeur des cheminements pédestres).
 - Puisque nous sommes dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisation, je poursuivrai ce programme de législature en mentionnant un objectif majeur : la réalisation du plan directeur communal d'aménagement du territoire (PDCo), notamment par la construction de petits bâtiments sur le terrain du tennis club (TCV) et le terrain vert (la procédure sera longue, c'est pourquoi il faudra commencer dès que le Conseil d'Etat aura entériné notre PDCo). Avec tout ce que cela signifie comme réflexions (et donc de travail passionnant, bien que difficile, pour vous) pour déplacer

ces lieux de vie villageoise, déplacement qui peut paraître paradoxal au vu de ce que j'ai dit à l'instant, mais qui s'avère nécessaire.

- Nous devons rapidement trouver une solution aux problèmes posés par la rénovation de la maison Bianchi et rester attentifs à toute possibilité d'acquisition de terrain ou d'immeuble (voir le cas de la parcelle Hoffmann).
- Participant toujours de notre volonté d'améliorer la qualité de vie à Vandœuvres (si c'est encore possible, car nous sommes vraiment gâtés par rapport à la majorité des communes), nous voulons poursuivre notre politique globale de modération du trafic sur les grands axes, appelés à être toujours plus chargés, ainsi que dans les quartiers résidentiels.
- Le chemin de la Seymaz et la route de Meinier (dans le village et jusqu'à l'école) sont les premiers à être pris en considération, de même que les zones 30 km/h dans le sud et le nord de la commune. Attention ! il ne sera bien entendu pas possible de tout faire en quatre ans, mais nous souhaitons avancer au maximum dans les réalisations et les études.
- Je rappellerai aussi la décision de l'ancien conseil municipal d'avancer dans la construction des séparatifs des eaux claires et des eaux usées (Buclines, Blonde, Tattes-Fontaine).
- Si l'on passe à l'environnement, je voudrais mentionner, parmi d'autres, la volonté communale de renaturation des fossés, dans le cadre traditionnel, mentionné précédemment, de la mise en valeur de nos sites paysagers.
- En vertu des principes du développement durable, que les autorités souhaitent intégrer implicitement à tous leurs actes, nous nous engageons - par exemple et notamment, bien sûr - à construire ou à transformer les bâtiments communaux selon les principes « minergie », à encourager la mobilité douce, à promouvoir la santé (par le biais de conférences ou d'actions telles que des courses populaires).
- Dans les dossiers humanitaires, nous entendons maintenir la situation actuelle. Concernant les affaires sociales, nous réaffirmons notre intention de privilégier et de personnaliser l'aide aux Vandœuvriens.
- Ce qui demande d'être à l'écoute des besoins et demandes de chacun.
- Quant à nos chers Aînés, toujours si reconnaissants, nous poursuivrons la même politique à leur égard, tout en les encourageant à prendre des initiatives personnelles que nous soutiendrons (création d'un club des Aînés, d'un groupe de marche ?).
- La construction d'une crèche n'a toujours pas pu se réaliser durant la dernière législature. Vu les difficultés et les coûts engendrés par un tel projet, une crèche intercommunale avec Cologny devient peu à peu notre seul objectif.
- D'ailleurs l'intercommunalité va encore se développer. Elle existe notamment déjà pour la circulation Arve et Lac, un projet de centre sportif, l'embauche des agents de sécurité municipale (ASM), l'Office d'état civil (OEC). Ces regroupements sont de plus en plus indispensables pour diminuer les charges financières et éviter la multiplication des infrastructures.
- Et notre collaboration intercommunale devient solidarité intercommunale lorsqu'il s'agit de s'opposer à tout report des charges de l'Etat non concerté !
- Je vous ai fait part de ce programme, de manière informelle et non exhaustive, avec constamment, en toile de fond, la volonté du maintien d'une gestion tonique mais stricte des finances communales, comme dit au début de mon intervention.
- Le « staff » de la mairie reste inchangé (nous en sommes très satisfaits). En revanche, nous souhaitons apporter quelques modifications à l'organisation intérieure de la mairie (cuisine, réception).

- Avant de conclure, je voudrais, pour les nouveaux conseillers surtout, rappeler la très grande considération que je porte à des notions telles que confiance, écoute, dialogue, respect (des normes, des formes et des êtres), et honnêteté, que ce soit entre nous tous ou la population, qui nous a élus, et nous.
 - J'appelle de mes vœux une législature empreinte de respect et de civilité. Tout peut être dit (ou presque) quand c'est dit avec déférence.
 - Plus concrètement, je préciserai encore qu'il n'y aura plus de portable pendant les séances, lesquelles débiteront à 20h15 précises.
 - Pour que Vandœuvres avance, je souhaite que le travail se fasse en bonne entente, afin que nous puissions travailler de manière conviviale !
- M. VOUTAT : nous sommes trois sapeurs-pompiers dans le conseil et nous sommes alertés sur nos téléphones portables.
 - Mme le Maire : une dérogation sera accordée aux sapeurs-pompiers.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la prochaine sortie des Aînés aura lieu le 13 juin, au Bouveret. Vous y êtes tous les bienvenus.
 - Mme le Maire : je demande à ce que tous les conseillers présents à Vandœuvres participent à la cérémonie des promotions. Vous avez une fonction honorifique et la population aime voir les Autorités. Ces dernières années, le conseil municipal était trop peu représenté. Les autres manifestations sont le 1er Août et l'Escalade.

Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :

- Culture, manifestations, à 20h00, à la Fondation Hardt : le 18 juin 2007
 - Environnement et paysage : le 20 juin 2007
 - Routes et mobilité : 25 juin 2007
 - Communication et technologies de l'information : 25 juin 2007
 - Bâtiments, feu et sécurité : 4 septembre 2007
 - Aménagement du territoire et urbanisme : 19 septembre 2007
 - Administrative, financière et juridique : 30 octobre 2007
- Mme le Maire : il se pourrait que je réunisse en urgence le conseil, avant la fin du mois de juin, pour l'achat éventuel de la parcelle de Mme HOFFMANN.

11. Dates des prochaines séances

Séance n° 2 : lundi 24 septembre, à 20h15

Séance n° 3 : lundi 12 novembre, à 20h15

Séance n° 4 : lundi 10 décembre, à 18h30, suivie du repas de l'Escalade (avec les conjoints).

La séance publique est levée à 21h15.

La secrétaire du conseil municipal

Le président du conseil municipal

Michèle STALDER

Jean-Philippe de TOLEDO